

Barème au 01/10/2021

Habitation

De	à	Essentiel	Premium
1€	100.000€	5.000€	8.000€
100.001€	200.000€	8.000€	10.000€
201.000€	1.000.000€	4%	5%
1.000.001€	2.000.000€	3,8%	4%
2.000.001€	Et plus...	3,6%	4%

Tarifs exprimés en TTC, au taux de 20%, à la charge de l'acquéreur sauf stipulations prévues au mandat. Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

Essentiel (Mandat simple ou exclusif) : Estimation - Rapprochement fichier clients - Communication sur 4 portails nationaux - Visites - Rapports de visites - Négociation - Accompagnement lors des démarches notariales.

Premium (Mandat exclusif) : Estimation - Rapprochement fichier clients - Shooting photo et retouches - Communication sur plus de 40 portails nationaux - Visites - Rapports de visites - Négociation - Accompagnement lors des démarches notariales.

TRANSACTION PROGRAMMES NEUFS ET VIR

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les programmes neufs ou les immeubles en rénovation, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. Le Passage Immobilier applique ainsi la grille tarifaire imposée par le promoteur. Les honoraires sont à la charge du vendeur.

VENTE DE FONCIER A UN PROFESSIONNEL

Dans le cadre de la vente d'un terrain, d'un immeuble ou de tout autre bien en vue d'être sujet à une rénovation ou à un programme neuf, notre commission est de 5%HT, soit 6% TTC à la charge de l'acquéreur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

LOCATION

Selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989

A la charge du locataire : Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail : 12€/m² TTC zone très tendue. Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m² TTC.

A la charge du bailleur : Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail : 12€/m² TTC zone très tendue. Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m² TTC.

LOCAUX COMMERCIAUX ET BUREAUX

5% TTC à la charge de l'acheteur